

Le charbon allemand pour l'Italie et le contrôle britannique

La protestation de Rome

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les dispositions appliquées aux marchandises considérées comme contrabande...

L'examen de la note à Londres

Londres, 4 mars. — On déclare dans les milieux officiels que la note de protestation italienne reçue à Londres...

Le changement d'attitude éventuel de l'Italie envers l'Angleterre ne peut affecter au même titre les rapports franco-italiens

Paris, 4 mars. — La note de protestation italienne remise à Londres, au sujet du contrôle des navires italiens chargés de charbon allemand...

Les importations de charbon sont d'une nécessité vitale pour l'Italie

Le gouvernement fasciste tient en particulier à mettre dans la plus grande mesure possible le contrôle des importations de charbon allemand...

Quatorze charbonniers italiens ont reçu l'ordre de quitter Rotterdam

Rotterdam, 4 mars. — Les quatorze charbonniers italiens qui ont été chargés du charbon allemand ont reçu l'ordre de quitter Rotterdam...

L'Angleterre n'a pas autorisé le passage des charbonniers

Londres, 4 mars. — Le ministre de la Guerre a déclaré que l'Angleterre n'a pas autorisé le passage des charbonniers italiens...

L'agression aérienne allemande contre des avions belges

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Bruxelles, 4 mars. — Le ministre des Affaires étrangères a communiqué la note suivante au sujet de l'agression aérienne allemande...

Les funérailles du lieutenant Henard

Les funérailles du lieutenant aviateur Henard, mort le 30 mars à l'hôpital militaire, avenue de la Couronne, à Bruxelles...

L'émotion

La presse continue à manifester son émotion. « La Métropole » d'Anvers écrit: « Il est déjà inadmissible que les avions belges aient été détruits... »

C'est systématiquement que des avions allemands violent le ciel belge

Paris, 4 mars. — Les explications allemandes sur l'incident au cours duquel un avion à croix gammée a abattu deux avions belges et en a abattu un troisième...

UN SOUS-MARIN ALLEMAND AURAIT ÉTÉ COULÉ

Londres, 4 mars. — On annonce officiellement que l'on croit qu'un sous-marin allemand vient d'être coulé.

La mission DERNIÈRE HEURE de M. S. Welles officielles

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'agression d'un avion allemand contre des appareils belges

Il a profité de ces conversations pour chercher à persuader l'envoyé du président Roosevelt que l'Allemagne n'a pas de buts belliqueux...

La Belgique admettra-t-elle les explications de Berlin ?

Bruxelles, 4 mars. — M. Spaak, ministre des Affaires étrangères, a fait lundi, devant le Conseil de Cabinet, un exposé complet de la situation internationale...

Ce que serait la « paix » allemande

Berne, 4 mars. — Les informations reçues d'Allemagne confirment toutes les indications déjà connues sur la portée politique des conversations...

La mise en scène allemande

Frontière allemande, 4 mars. — Des renseignements parvenus d'Allemagne de source d'ordinaire bien informée, éclairent les connexions...

Les exigences d'Hitler n'ont pas bonne presse aux Etats-Unis

New-York, 4 mars. — Les entreprises de la presse américaine affirment l'intention de démentir l'empire britannique et se font l'écho de sentiments qui ont été exprimés...

Les funérailles du lieutenant Henard

Les funérailles du lieutenant aviateur Henard, mort le 30 mars à l'hôpital militaire, avenue de la Couronne, à Bruxelles...

L'émotion

La presse continue à manifester son émotion. « La Métropole » d'Anvers écrit: « Il est déjà inadmissible que les avions belges aient été détruits... »

C'est systématiquement que des avions allemands violent le ciel belge

Paris, 4 mars. — Les explications allemandes sur l'incident au cours duquel un avion à croix gammée a abattu deux avions belges et en a abattu un troisième...

La réglementation de la vente de l'alcool

C'est aujourd'hui mardi que sera appliqué pour la première fois à Paris, dans toute la France, le décret...

La Belgique admettra-t-elle les explications de Berlin ?

Bruxelles, 4 mars. — M. Spaak, ministre des Affaires étrangères, a fait lundi, devant le Conseil de Cabinet, un exposé complet de la situation internationale...

Ce que serait la « paix » allemande

Berne, 4 mars. — Les informations reçues d'Allemagne confirment toutes les indications déjà connues sur la portée politique des conversations...

La restriction de la vente et de la consommation de la viande de boucherie

Le « Journal officiel » publie le décret qui autorise le ministre de l'Agriculture à limiter la consommation de viande de boucherie...

Le sport dans l'armée

La présidence du Conseil communal a favorisé le sport dans l'armée. M. Edouard Daladier, président du Conseil, a décidé de doter nos soldats de ballons de football...

Il y a vingt-cinq ans

Arrestation par ordre des autorités allemandes de M. Lebas, maire de Roubaix, qui a refusé de communiquer à la kommandantur la liste des indigents et des assistés...

CHANCES A L'ETRANGER

Londres. Sur Paris, 176,65; sur Bruxelles, 22; sur New-York, 113/2 à 1/16; prêt à court terme, 0/4 à 1.

MARCHE DE NEW-YORK

New-York, 4 mars. — Voici quelques cours de clôture: Canadian Pacific, 5 7/8; General Electric, 38 1/8; General Motors, 33 3/4; Radio Corporation, 3 5/8; Standard Oil New Jersey, 43 1/2; U.S. Steel, 38 3/8.

UNE ORGANISATION COMMUNISTE OCCULTE EST DECOUVERTE A PARIS

Vingt-neuf militants sont arrêtés. Paris, 4 mars. — La préfecture de police vient de faire aboutir une enquête d'ensemble à laquelle ont participé les services de la police judiciaire et les renseignements généraux...

La réglementation de la vente de l'alcool

C'est aujourd'hui mardi que sera appliqué pour la première fois à Paris, dans toute la France, le décret...

La Belgique admettra-t-elle les explications de Berlin ?

Bruxelles, 4 mars. — M. Spaak, ministre des Affaires étrangères, a fait lundi, devant le Conseil de Cabinet, un exposé complet de la situation internationale...

Ce que serait la « paix » allemande

Berne, 4 mars. — Les informations reçues d'Allemagne confirment toutes les indications déjà connues sur la portée politique des conversations...

La restriction de la vente et de la consommation de la viande de boucherie

Le « Journal officiel » publie le décret qui autorise le ministre de l'Agriculture à limiter la consommation de viande de boucherie...

Le sport dans l'armée

La présidence du Conseil communal a favorisé le sport dans l'armée. M. Edouard Daladier, président du Conseil, a décidé de doter nos soldats de ballons de football...

Il y a vingt-cinq ans

Arrestation par ordre des autorités allemandes de M. Lebas, maire de Roubaix, qui a refusé de communiquer à la kommandantur la liste des indigents et des assistés...

CHANCES A L'ETRANGER

Londres. Sur Paris, 176,65; sur Bruxelles, 22; sur New-York, 113/2 à 1/16; prêt à court terme, 0/4 à 1.

MARCHE DE NEW-YORK

New-York, 4 mars. — Voici quelques cours de clôture: Canadian Pacific, 5 7/8; General Electric, 38 1/8; General Motors, 33 3/4; Radio Corporation, 3 5/8; Standard Oil New Jersey, 43 1/2; U.S. Steel, 38 3/8.

UNE ORGANISATION COMMUNISTE OCCULTE EST DECOUVERTE A PARIS

Vingt-neuf militants sont arrêtés. Paris, 4 mars. — La préfecture de police vient de faire aboutir une enquête d'ensemble à laquelle ont participé les services de la police judiciaire et les renseignements généraux...

WASQUEHAL

LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES pour le mois de février aura lieu demain mercredi 6, à la salle de la commission de police, rue Jean-Macé, pour les bénéficiaires du quartier du Centre, dans l'ordre suivant: numéros 251 à 550, de 9 h. 20 à 10 h. 30; numéros 551 à 750, de 10 h. 30 à 11 h. 30; numéros 751 à 950, de 11 h. 30 à midi.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement des allocations militaires du mois de février aura lieu dans l'ordre suivant: Jeudi 7 mars, de 9 h. 20 à 10 h. 30; de 10 h. 30 à 11 h. 30; de 11 h. 30 à midi; de 14 h. 15 à 15 h. 20; de 15 h. 20 à 16 h. 30; de 16 h. 30 à 17 h. 30; de 17 h. 30 à 18 h. 30; de 18 h. 30 à 19 h. 30; de 19 h. 30 à 20 h. 30; de 20 h. 30 à 21 h. 30; de 21 h. 30 à 22 h. 30; de 22 h. 30 à 23 h. 30; de 23 h. 30 à 24 h. 30; de 24 h. 30 à 25 h. 30; de 25 h. 30 à 26 h. 30; de 26 h. 30 à 27 h. 30; de 27 h. 30 à 28 h. 30; de 28 h. 30 à 29 h. 30; de 29 h. 30 à 30 h. 30; de 30 h. 30 à 31 h. 30; de 31 h. 30 à 32 h. 30; de 32 h. 30 à 33 h. 30; de 33 h. 30 à 34 h. 30; de 34 h. 30 à 35 h. 30; de 35 h. 30 à 36 h. 30; de 36 h. 30 à 37 h. 30; de 37 h. 30 à 38 h. 30; de 38 h. 30 à 39 h. 30; de 39 h. 30 à 40 h. 30; de 40 h. 30 à 41 h. 30; de 41 h. 30 à 42 h. 30; de 42 h. 30 à 43 h. 30; de 43 h. 30 à 44 h. 30; de 44 h. 30 à 45 h. 30; de 45 h. 30 à 46 h. 30; de 46 h. 30 à 47 h. 30; de 47 h. 30 à 48 h. 30; de 48 h. 30 à 49 h. 30; de 49 h. 30 à 50 h. 30; de 50 h. 30 à 51 h. 30; de 51 h. 30 à 52 h. 30; de 52 h. 30 à 53 h. 30; de 53 h. 30 à 54 h. 30; de 54 h. 30 à 55 h. 30; de 55 h. 30 à 56 h. 30; de 56 h. 30 à 57 h. 30; de 57 h. 30 à 58 h. 30; de 58 h. 30 à 59 h. 30; de 59 h. 30 à 60 h. 30; de 60 h. 30 à 61 h. 30; de 61 h. 30 à 62 h. 30; de 62 h. 30 à 63 h. 30; de 63 h. 30 à 64 h. 30; de 64 h. 30 à 65 h. 30; de 65 h. 30 à 66 h. 30; de 66 h. 30 à 67 h. 30; de 67 h. 30 à 68 h. 30; de 68 h. 30 à 69 h. 30; de 69 h. 30 à 70 h. 30; de 70 h. 30 à 71 h. 30; de 71 h. 30 à 72 h. 30; de 72 h. 30 à 73 h. 30; de 73 h. 30 à 74 h. 30; de 74 h. 30 à 75 h. 30; de 75 h. 30 à 76 h. 30; de 76 h. 30 à 77 h. 30; de 77 h. 30 à 78 h. 30; de 78 h. 30 à 79 h. 30; de 79 h. 30 à 80 h. 30; de 80 h. 30 à 81 h. 30; de 81 h. 30 à 82 h. 30; de 82 h. 30 à 83 h. 30; de 83 h. 30 à 84 h. 30; de 84 h. 30 à 85 h. 30; de 85 h. 30 à 86 h. 30; de 86 h. 30 à 87 h. 30; de 87 h. 30 à 88 h. 30; de 88 h. 30 à 89 h. 30; de 89 h. 30 à 90 h. 30; de 90 h. 30 à 91 h. 30; de 91 h. 30 à 92 h. 30; de 92 h. 30 à 93 h. 30; de 93 h. 30 à 94 h. 30; de 94 h. 30 à 95 h. 30; de 95 h. 30 à 96 h. 30; de 96 h. 30 à 97 h. 30; de 97 h. 30 à 98 h. 30; de 98 h. 30 à 99 h. 30; de 99 h. 30 à 100 h. 30; de 100 h. 30 à 101 h. 30; de 101 h. 30 à 102 h. 30; de 102 h. 30 à 103 h. 30; de 103 h. 30 à 104 h. 30; de 104 h. 30 à 105 h. 30; de 105 h. 30 à 106 h. 30; de 106 h. 30 à 107 h. 30; de 107 h. 30 à 108 h. 30; de 108 h. 30 à 109 h. 30; de 109 h. 30 à 110 h. 30; de 110 h. 30 à 111 h. 30; de 111 h. 30 à 112 h. 30; de 112 h. 30 à 113 h. 30; de 113 h. 30 à 114 h. 30; de 114 h. 30 à 115 h. 30; de 115 h. 30 à 116 h. 30; de 116 h. 30 à 117 h. 30; de 117 h. 30 à 118 h. 30; de 118 h. 30 à 119 h. 30; de 119 h. 30 à 120 h. 30; de 120 h. 30 à 121 h. 30; de 121 h. 30 à 122 h. 30; de 122 h. 30 à 123 h. 30; de 123 h. 30 à 124 h. 30; de 124 h. 30 à 125 h. 30; de 125 h. 30 à 126 h. 30; de 126 h. 30 à 127 h. 30; de 127 h. 30 à 128 h. 30; de 128 h. 30 à 129 h. 30; de 129 h. 30 à 130 h. 30; de 130 h. 30 à 131 h. 30; de 131 h. 30 à 132 h. 30; de 132 h. 30 à 133 h. 30; de 133 h. 30 à 134 h. 30; de 134 h. 30 à 135 h. 30; de 135 h. 30 à 136 h. 30; de 136 h. 30 à 137 h. 30; de 137 h. 30 à 138 h. 30; de 138 h. 30 à 139 h. 30; de 139 h. 30 à 140 h. 30; de 140 h. 30 à 141 h. 30; de 141 h. 30 à 142 h. 30; de 142 h. 30 à 143 h. 30; de 143 h. 30 à 144 h. 30; de 144 h. 30 à 145 h. 30; de 145 h. 30 à 146 h. 30; de 146 h. 30 à 147 h. 30; de 147 h. 30 à 148 h. 30; de 148 h. 30 à 149 h. 30; de 149 h. 30 à 150 h. 30; de 150 h. 30 à 151 h. 30; de 151 h. 30 à 152 h. 30; de 152 h. 30 à 153 h. 30; de 153 h. 30 à 154 h. 30; de 154 h. 30 à 155 h. 30; de 155 h. 30 à 156 h. 30; de 156 h. 30 à 157 h. 30; de 157 h. 30 à 158 h. 30; de 158 h. 30 à 159 h. 30; de 159 h. 30 à 160 h. 30; de 160 h. 30 à 161 h. 30; de 161 h. 30 à 162 h. 30; de 162 h. 30 à 163 h. 30; de 163 h. 30 à 164 h. 30; de 164 h. 30 à 165 h. 30; de 165 h. 30 à 166 h. 30; de 166 h. 30 à 167 h. 30; de 167 h. 30 à 168 h. 30; de 168 h. 30 à 169 h. 30; de 169 h. 30 à 170 h. 30; de 170 h. 30 à 171 h. 30; de 171 h. 30 à 172 h. 30; de 172 h. 30 à 173 h. 30; de 173 h. 30 à 174 h. 30; de 174 h. 30 à 175 h. 30; de 175 h. 30 à 176 h. 30; de 176 h. 30 à 177 h. 30; de 177 h. 30 à 178 h. 30; de 178 h. 30 à 179 h. 30; de 179 h. 30 à 180 h. 30; de 180 h. 30 à 181 h. 30; de 181 h. 30 à 182 h. 30; de 182 h. 30 à 183 h. 30; de 183 h. 30 à 184 h. 30; de 184 h. 30 à 185 h. 30; de 185 h. 30 à 186 h. 30; de 186 h. 30 à 187 h. 30; de 187 h. 30 à 188 h. 30; de 188 h. 30 à 189 h. 30; de 189 h. 30 à 190 h. 30; de 190 h. 30 à 191 h. 30; de 191 h. 30 à 192 h. 30; de 192 h. 30 à 193 h. 30; de 193 h. 30 à 194 h. 30; de 194 h. 30 à 195 h. 30; de 195 h. 30 à 196 h. 30; de 196 h. 30 à 197 h. 30; de 197 h. 30 à 198 h. 30; de 198 h. 30 à 199 h. 30; de 199 h. 30 à 200 h. 30; de 200 h. 30 à 201 h. 30; de 201 h. 30 à 202 h. 30; de 202 h. 30 à 203 h. 30; de 203 h. 30 à 204 h. 30; de 204 h. 30 à 205 h. 30; de 205 h. 30 à 206 h. 30; de 206 h. 30 à 207 h. 30; de 207 h. 30 à 208 h. 30; de 208 h. 30 à 209 h. 30; de 209 h. 30 à 210 h. 30; de 210 h. 30 à 211 h. 30; de 211 h. 30 à 212 h. 30; de 212 h. 30 à 213 h. 30; de 213 h. 30 à 214 h. 30; de 214 h. 30 à 215 h. 30; de 215 h. 30 à 216 h. 30; de 216 h. 30 à 217 h. 30; de 217 h. 30 à 218 h. 30; de 218 h. 30 à 219 h. 30; de 219 h. 30 à 220 h. 30; de 220 h. 30 à 221 h. 30; de 221 h. 30 à 222 h. 30; de 222 h. 30 à 223 h. 30; de 223 h. 30 à 224 h. 30; de 224 h. 30 à 225 h. 30; de 225 h. 30 à 226 h. 30; de 226 h. 30 à 227 h. 30; de 227 h. 30 à 228 h. 30; de 228 h. 30 à 229 h. 30; de 229 h. 30 à 230 h. 30; de 230 h. 30 à 231 h. 30; de 231 h. 30 à 232 h. 30; de 232 h. 30 à 233 h. 30; de 233 h. 30 à 234 h. 30; de 234 h. 30 à 235 h. 30; de 235 h. 30 à 236 h. 30; de 236 h. 30 à 237 h. 30; de 237 h. 30 à 238 h. 30; de 238 h. 30 à 239 h. 30; de 239 h. 30 à 240 h. 30; de 240 h. 30 à 241 h. 30; de 241 h. 30 à 242 h. 30; de 242 h. 30 à 243 h. 30; de 243 h. 30 à 244 h. 30; de 244 h. 30 à 245 h. 30; de 245 h. 30 à 246 h. 30; de 246 h. 30 à 247 h. 30; de 247 h. 30 à 248 h. 30; de 248 h. 30 à 249 h. 30; de 249 h. 30 à 250 h. 30; de 250 h. 30 à 251 h. 30; de 251 h. 30 à 252 h. 30; de 252 h. 30 à 253 h. 30; de 253 h. 30 à 254 h. 30; de 254 h. 30 à 255 h. 30; de 255 h. 30 à 256 h. 30; de 256 h. 30 à 257 h. 30; de 257 h. 30 à 258 h. 30; de 258 h. 30 à 259 h. 30; de 259 h. 30 à 260 h. 30; de 260 h. 30 à 261 h. 30; de 261 h. 30 à 262 h. 30; de 262 h. 30 à 263 h. 30; de 263 h. 30 à 264 h. 30; de 264 h. 30 à 265 h. 30; de 265 h. 30 à 266 h. 30; de 266 h. 30 à 267 h. 30; de 267 h. 30 à 268 h. 30; de 268 h. 30 à 269 h. 30; de 269 h. 30 à 270 h. 30; de 270 h. 30 à 271 h. 30; de 271 h. 30 à 272 h. 30; de 272 h. 30 à 273 h. 30; de 273 h. 30 à 274 h. 30; de 274 h. 30 à 275 h. 30; de 275 h. 30 à 276 h. 30; de 276 h. 30 à 277 h. 30; de 277 h. 30 à 278 h. 30; de 278 h. 30 à 279 h. 30; de 279 h. 30 à 280 h. 30; de 280 h. 30 à 281 h. 30; de 281 h. 30 à 282 h. 30; de 282 h. 30 à 283 h. 30; de 283 h. 30 à 284 h. 30; de 284 h. 30 à 285 h. 30; de 285 h. 30 à 286 h. 30; de 286 h. 30 à 287 h. 30; de 287 h. 30 à 288 h. 30; de 288 h. 30 à 289 h. 30; de 289 h. 30 à 290 h. 30; de 290 h. 30 à 291 h. 30; de 291 h. 30 à 292 h. 30; de 292 h. 30 à 293 h. 30; de 293 h. 30 à 294 h. 30; de 294 h. 30 à 295 h. 30; de 295 h. 30 à 296 h. 30; de 296 h. 30 à 297 h. 30; de 297 h. 30 à 298 h. 30; de 298 h. 30 à 299 h. 30; de 299 h. 30 à 300 h. 30; de 300 h. 30 à 301 h. 30; de 301 h. 30 à 302 h. 30; de 302 h. 30 à 303 h. 30; de 303 h. 30 à 304 h. 30; de 304 h. 30 à 305 h. 30; de 305 h. 30 à 306 h. 30; de 306 h. 30 à 307 h. 30; de 307 h. 30 à 308 h. 30; de 308 h. 30 à 309 h. 30; de 309 h. 30 à 310 h. 30; de 310 h. 30 à 311 h. 30; de 311 h. 30 à 312 h. 30; de 312 h. 30 à 313 h. 30; de 313 h. 30 à 314 h. 30; de 314 h. 30 à 315 h. 30; de 315 h. 30 à 316 h. 30; de 316 h. 30 à 317 h. 30; de 317 h. 30 à 318 h. 30; de 318 h. 30 à 319 h. 30; de 319 h. 30 à 320 h. 30; de 320 h. 30 à 321 h. 30; de 321 h. 30 à 322 h. 30; de 322 h. 30 à 323 h. 30; de 323 h. 30 à 324 h. 30; de 324 h. 30 à 325 h. 30; de 325 h. 30 à 326 h. 30; de 326 h. 30 à 327 h. 30; de 327 h. 30 à 328 h. 30; de 328 h. 30 à 329 h. 30; de 329 h. 30 à 330 h. 30; de 330 h. 30 à 331 h. 30; de 331 h. 30 à 332 h. 30; de 332 h. 30 à 333 h. 30; de 333 h. 30 à 334 h. 30; de 334 h. 30 à 335 h. 30; de 335 h. 30 à 336 h. 30; de 336 h. 30 à 337 h. 30; de 337 h. 30 à 338 h. 30; de 338 h. 30 à 339 h. 30; de 339 h. 30 à 340 h. 30; de 340 h. 30 à 341 h. 30; de 341 h. 30 à 342 h. 30; de 342 h. 30 à 343 h. 30; de 343 h. 30 à 344 h. 30; de 344 h. 30 à 345 h. 30; de 345 h. 30 à 346 h. 30; de 346 h. 30 à 347 h. 30; de 347 h. 30 à 348 h. 30; de 348 h. 30 à 349 h. 30; de 349 h. 30 à 350 h. 30; de 350 h. 30 à 351 h. 30; de 351 h. 30 à 352 h. 30; de 352 h. 30 à 353 h. 30; de 353 h. 30 à 354 h. 30; de 354 h. 30 à 355 h. 30; de 355 h. 30 à 356 h. 30; de 356 h. 30 à 357 h. 30; de 357 h. 30 à 358 h. 30; de 358 h. 30 à 359 h. 30; de 359 h. 30 à 360 h. 30; de 360 h. 30 à 361 h. 30; de 361 h. 30 à 362 h. 30; de 362 h. 30 à 363 h. 30; de 363 h. 30 à 364 h. 30; de 364 h. 30 à 365 h. 30; de 365 h. 30 à 366 h. 30; de 366 h. 30 à 367 h. 30; de 367 h. 30 à 368 h. 30; de 368 h. 30 à 369 h. 30; de 369 h. 30 à 370 h. 30; de 370 h. 30 à 371 h. 30; de 371 h. 30 à 372 h. 30; de 372 h. 30 à 373 h. 30; de 373 h.